

LE PRÉSENT DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS UNE JURIDICTION OU À PARTIR D'UNE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE LE FAIRE.

Corporation d'Acquisition Groupe Maple



MAPLE ET LE GROUPE TMX ANNONCENT LA PUBLICATION D'UN AVIS DE MODIFICATION FINAL

- **La réalisation de la transaction proposée par Maple est en cours**
- **Les organismes de réglementation ont publié des ordonnances de reconnaissance**
- **Le Bureau de la concurrence a fait parvenir une lettre de non-intervention**
- **Les actionnaires du Groupe TMX sont incités à déposer leurs actions immédiatement au titre de l'offre de Maple, avant son expiration, à 17 h (heure de l'Est) le 31 juillet 2012**

TORONTO, le 24 juillet 2012 – La Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») et le Groupe TMX Inc. (le « Groupe TMX ») ont annoncé aujourd'hui que l'avis de modification final relativement à la transaction proposée par Maple avait été déposé sur SEDAR et posté aux actionnaires du Groupe TMX le 20 juillet 2012. Les actionnaires du Groupe TMX devraient s'attendre à recevoir l'avis de modification au cours des jours à venir.

Les actionnaires du Groupe TMX sont invités à agir immédiatement et à déposer leurs actions au titre de l'offre de Maple, avant son expiration, le 31 juillet 2012. Les sections ci-dessous renferment des renseignements additionnels sur le processus de dépôt des actions.

Les membres du conseil d'administration du Groupe TMX continuent de recommander à l'unanimité que les actionnaires acceptent cette offre et déposent leurs actions au titre de l'offre de Maple.

Maple et le Groupe TMX ont auparavant annoncé qu'ils avaient obtenu, de la part de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), de l'Alberta Securities Commission (« l'ASC »), de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF »), les ordonnances de reconnaissance finales les autorisant à aller de l'avant avec la transaction et qu'ils avaient reçu une lettre de non-intervention de la part du Bureau de la concurrence.

Description de l'offre faite aux actionnaires du Groupe TMX

L'offre de Maple, visant l'acquisition d'un minimum de 70 % et d'un maximum de 80 % des actions du Groupe TMX, en contrepartie de 50 \$ comptant par action, est valide jusqu'à 17 h (heure de l'Est) le mardi 31 juillet 2012, à moins à moins d'une prolongation à une date ultérieure ou de son retrait. Maple s'attend à être dans une position lui permettant de prendre possession des actions du Groupe TMX déposées au titre de son offre au 31 juillet 2012, sous réserve du respect de la condition relative au dépôt d'un minimum de 70 % d'actions et sous réserve du respect des autres conditions de son offre ou de la renonciation à ces autres conditions.

Choix entre le dépôt minimal et le dépôt complet

La transaction proposée par Maple est une transaction d'acquisition intégrée, visant l'acquisition de l'ensemble des actions du Groupe TMX, impliquant la première étape visant l'acquisition d'un minimum de 70 % et d'un maximum de 80 % des actions du Groupe TMX en circulation, suivie de la seconde étape prévoyant la transaction relative à l'échange d'actions, au titre d'un plan d'arrangement approuvé par les

tribunaux, au titre duquel le solde des actions du Groupe TMX seront échangées contre des actions ordinaires de Maple (les « actions de Maple »).

L'offre de Maple prévoit une condition de dépôt minimal, qui exige que 70 % des actions du Groupe TMX en circulation soient déposées au titre de l'offre. Maple reconnaît qu'il est possible que les actionnaires du Groupe TMX qui appuient l'offre veuillent conserver autant d'actions du Groupe TMX que possible, afin de détenir une participation dans l'entreprise remplaçante et de bénéficier de son potentiel de croissance continue. En conséquence, l'offre prévoit un choix de « dépôt minimal », destiné à donner aux actionnaires du Groupe TMX la possibilité d'appuyer la transaction proposée par Maple en ne faisant prendre en livraison, en contrepartie du versement d'une somme comptant, que le nombre minimal d'actions du Groupe TMX exigé pour respecter la condition de dépôt minimal.

Les actionnaires qui appuient la transaction proposée par Maple devraient accepter l'offre, déposer leurs actions du Groupe TMX au titre de l'offre et opter soit pour le dépôt complet, soit pour le dépôt minimal.

Les actionnaires qui aimeraient recevoir le plus de comptant possible à l'égard de leurs actions du Groupe TMX aux termes de la transaction proposée par Maple devraient faire le choix du dépôt complet. Les actionnaires qui aimeraient appuyer la transaction proposée par Maple, mais qui aimeraient recevoir autant d'actions de Maple qu'il est possible à l'égard de leurs actions du Groupe TMX aux termes de la transaction proposée par Maple devraient faire le choix du dépôt minimal.

C'est le temps d'agir

Les actionnaires du Groupe TMX sont fortement encouragés à déposer immédiatement leurs actions au titre de l'offre de Maple :

Actionnaires véritables – Si vous détenez vos actions du Groupe TMX dans un compte de courtage ou par ailleurs par un intermédiaire, vous devez communiquer avec votre courtier/intermédiaire immédiatement et lui donner vos instructions pour le dépôt de vos actions du Groupe TMX en votre nom, en réponse à l'offre de Maple avant 17 h (heure de l'Est) le 31 juillet 2012.

Actionnaires inscrits (qui détiennent un certificat matériel immatriculé à leur nom) – Si vous détenez vos actions du Groupe TMX à votre propre nom, veuillez remplir la lettre d'envoi (imprimée sur papier VERT) et la déposer avec votre certificat d'actions dans l'enveloppe ci-jointe auprès du dépositaire – Services aux investisseurs Computershare inc. – ainsi que tous les autres documents exigés conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi avant 17 h (heure de l'Est) le 31 juillet 2012.

On peut adresser toute demande d'information ou d'aide à l'agent d'information aux fins de l'offre, à Kingsdale Shareholder Services Inc. (l'« agent d'information »), au 1-888-518-1556 sans frais en Amérique du Nord, ou au 1-416-867-2272 à l'extérieur de l'Amérique du Nord (appels à frais virés acceptés), ou par courriel à l'adresse suivante : contactus@kingsdaleshareholder.com.

Des précisions sur l'offre de Maple figurent dans le document intitulé Offre d'achat et circulaire sollicitant des procurations, daté du 10 juin 2011, modifié par l'avis de modification daté du 24 juin 2011, par l'avis de modification et de prolongation daté du 8 août 2011, par l'avis de prolongation daté du 29 septembre 2011, par l'avis de modification et de prolongation daté du 31 octobre 2011, par l'avis de prolongation daté du 31 janvier 2012, par l'avis de prolongation daté du 24 février 2012, par l'avis de prolongation daté du 30 mars 2012, par l'avis de modification et de prolongation daté du 3 mai 2012 ainsi que par un autre avis de prolongation daté du 31 mai 2012. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Web www.unemeilleurebourse.com. Maple prévoit aussi poster et déposer un autre avis de modification la semaine prochaine, qui pourra également être consulté sur le site Web www.unemeilleurebourse.com.

À propos de la Corporation d'Acquisition Groupe Maple

Les investisseurs de Maple sont : l'Alberta Investment Management Corporation; Caisse de dépôt et placement du Québec; La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers; la Financière Banque Nationale & Cie inc.; le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.); Marchés financiers Dundee; Marchés

mondiaux CIBC Inc.; le Mouvement Desjardins; l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada; le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO); Scotia Capitaux inc.; et Valeurs mobilières TD Inc.

À propos du Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés comptant et des marchés dérivés couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés boursiers, des mécanismes de compensation, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière internationale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux partout au Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États-Unis (New York, Houston, Boston, et Chicago), ainsi qu'à Londres, Beijing et à Sydney. On trouvera plus d'information sur le Groupe TMX au www.tmx.com.

Le présent communiqué ne vise pas ni ne constitue une offre ou une invitation de vente ou d'achat de titres, la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres ou une offre d'échange ou d'acquisition de titres ni n'en fait partie, dans tout territoire, que ce soit aux termes de l'offre décrite dans le présent communiqué ou autrement. La circulaire de Maple et les avis y afférents renferment des renseignements importants, et les actionnaires du Groupe TMX sont priés de les lire attentivement avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

La distribution du présent communiqué dans d'autres territoires que le Canada peut être restreinte par la loi et, par conséquent, les personnes qui sont assujetties aux lois d'un autre territoire que le Canada devraient s'informer à l'égard des exigences applicables et les respecter. Le présent communiqué n'est pas présenté comme étant conforme aux lois d'un territoire non canadien, et l'information divulguée peut ne pas être la même que celle qui aurait été divulguée si la présente annonce avait été préparée conformément aux lois d'autres territoires que le Canada.

Information à l'intention des actionnaires des États-Unis

L'offre vise les titres d'une société canadienne dont les titres ne sont pas inscrits aux termes de l'article 12 de la loi des États-Unis intitulée Securities Exchange Act of 1934, en sa version modifiée (la « Loi de 1934 »). Par conséquent, l'offre n'est pas assujettie au paragraphe 14(d) de la Loi de 1934 ni au Regulation 14D pris par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») en vertu de cette loi. L'offre est effectuée conformément au paragraphe 14(e) de la loi de 1934 et au Regulation 14E pris par la SEC en vertu de cette loi (le règlement étant assujetti à un délai plus long que celui qui s'appliquerait normalement aux titres des sociétés ouvertes des États Unis).

Les actions de Maple qui seront émises aux actionnaires (y compris les actionnaires américains) autres que Maple aux termes du plan d'arrangement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu de la législation en valeurs mobilières de quelque État ou autre territoire des États Unis. Les actions de Maple qui seront émises aux termes du plan d'arrangement seront émises aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 conformément à son article 3(a)(10), et uniquement dans la mesure où des dispenses correspondantes des exigences d'inscription ou de visa de la législation étatique en valeurs mobilières axée sur la protection de l'épargne sont offertes.

Dans le présent communiqué, toutes les références à des montants exprimés en dollars font référence à des dollars canadiens. À midi (12 h), le 23 juillet 2012, le taux de change de la Banque du Canada pour le dollar américain était le suivant : 1 \$ CA – -0,9831 \$ US.

Avis aux actionnaires du Royaume-Uni et de l'Espace économique européen

L'offre n'est faite dans l'Espace économique européen (« EEE ») qu'aux termes d'une dispense prévue à la directive 2003/71/EC (conjointement avec les mesures d'adoption ou de modification applicables de tout État membre pertinent (au sens défini ci-après), (la « directive concernant le prospectus »), telle qu'elle est mise en œuvre dans chaque État membre de l'EEE (chacun d'eux étant un « État membre pertinent »), de l'obligation de publier un prospectus qui a été approuvé par l'autorité compétente de cet État membre pertinent et publié conformément à la directive concernant le prospectus telle qu'elle est mise en œuvre dans cet État membre pertinent ou, le cas échéant, approuvé dans un autre État membre pertinent et notifié à l'autorité compétente dans cet État membre pertinent, le tout conformément à la directive concernant le prospectus. Par conséquent, dans l'EEE, l'offre et les documents ou autres éléments matériels se rattachant aux actions de Maple ne s'adressent et ne sont destinés a) qu'aux

investisseurs admissibles dans un État membre pertinent au sens de l'alinéa 2(1)(e) de la directive concernant le prospectus, en sa version adoptée par l'État membre pertinent, et b) qu'aux personnes qui détiennent et déposeront des actions du Groupe TMX d'une valeur équivalant à au moins 50 000 € (collectivement, les « participants autorisés »). Ces documents ne peuvent être utilisés par des personnes de l'EEE qui ne sont pas des participants autorisés.

Pour ce qui est du décret du Royaume-Uni intitulé Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, en sa version modifiée (le « décret »), l'offre et les documents et éléments matériels relatifs aux actions de Maple ne s'adressent qu'à des personnes du Royaume-Uni qui sont a) des professionnels en placement visés par le paragraphe 19(5) du décret ou par les aliéna 49(2)a) à d) du décret; b) des porteurs d'actions du Groupe TMX au moment de la communication de l'offre et de ses documents et éléments matériels; ou c) des personnes à qui ils peuvent par ailleurs être légalement communiqués (collectivement, les « personnes visées »). Au Royaume-Uni, les actions de Maple ne sont accessibles qu'à des personnes visées qui sont également des participants autorisés, et l'offre ne peut être acceptée que par ces personnes et, à ce titre, tout investissement ou toute activité d'investissement visé par le présent document ne sont offerts et ne peuvent être utilisés que par des personnes visées qui sont également des participants autorisés.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent document contient de l'« information prospective » (au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable). Cette information est fondée sur les attentes, les hypothèses, les prévisions, les estimations et autres facteurs que la direction de Maple estime pertinentes à la date du présent document. Cette information est forcément assujettie à des incertitudes et à l'évolution des circonstances. L'information prospective contenue dans le présent document comprend, sans toutefois s'y limiter, des déclarations relatives à l'acquisition proposée du Groupe TMX par Maple, aux effets de cette acquisition, et au regroupement subséquent proposé avec Alpha Group et la CDS, aux effets de ce regroupement, aux bénéfices et aux synergies anticipés quant aux transactions relatives à Alpha et à la CDS et à d'autres questions qui ne sont pas des faits historiques. L'information prospective, y compris l'information prospective ayant trait aux synergies visées ayant trait aux coûts, est fournie dans le but d'aider à démontrer les avantages liés aux transactions relatives à Alpha Group et à la CDS; toutefois, le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Le Groupe TMX n'a pas eu accès aux renseignements confidentiels concernant Alpha Group, y compris les conditions de la convention d'actionnaires d'Alpha. Dans la mesure où les renseignements contenus dans le présent document ont trait à Alpha Group, le Groupe TMX se fie à l'exactitude des renseignements fournis par Maple quant à l'exactitude de ces renseignements.

On peut souvent reconnaître, mais pas dans tous les cas, les énoncés prospectifs et l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « s'attendre », « devrait », « avoir l'intention », « pourrait », « estimer » et d'expressions semblables. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs, d'estimations et d'hypothèses qui, bien que Maple les considère comme raisonnables, sont de par leur nature assujettis à des incertitudes et à des éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les lecteurs sont mis en garde que ces énoncés prospectifs et cette information prospective comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient entraîner que les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de Maple et/ou de ses filiales pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement ou des accomplissements futurs estimatifs qu'expriment ou que laissent entendre ces énoncés prospectifs et cette information prospective et que les énoncés prospectifs et l'information prospective ne sont pas des garanties du rendement futur. Outre les risques identifiés dans le communiqué, ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent notamment, sans s'y limiter, le respect des conditions applicables à l'acquisition proposée de Groupe TMX, d'Alpha Group et de la CDS, y compris l'obtention des autorisations des organismes de réglementation exigées, le report, au-delà du 31 juillet 2012, de la date butoir prévue dans la Convention de soutien et dans la convention de gouvernance relative à l'acquisition, l'échec quant à l'acquisition d'Alpha Group ou de la CDS, l'incapacité de réussir à intégrer les opérations de Groupe TMX avec celles d'Alpha Group et de la CDS, notamment en engageant et/ou en subissant des coûts et/ou retards ou difficultés imprévus; l'incapacité à réduire l'effectif, à éliminer ou à consolider les contrats, la technologie, les lieux physiques ou d'autres charges d'exploitation, et le défaut de réaliser les bénéfices anticipés relativement aux transactions proposées quant au Groupe TMX, à Alpha Group et à la CDS, y compris le fait que les synergies ne soient pas réalisées dans le délai prévu ou ne soient pas réalisées du tout; les contraintes imposées par les organismes de réglementation qui s'appliqueront aux affaires de Maple lors de la prise de possession initiale des actions du Groupe TMX au titre de l'offre de Maple et lors de la clôture des transactions relatives à Alpha Group et à la CDS; les coûts liés aux services de compensation relatifs aux opérations boursières et aux services de dépôt, les volumes des opérations (qui pourraient être plus élevés ou moins élevés que prévu) et les revenus provenant des opérations boursières; et les revenus, les niveaux de revenus inférieurs aux attentes ou les coûts étant plus élevés que prévu, la conjoncture touchant l'industrie, la conjoncture économique et politique à l'échelle locale et mondiale, les fluctuations imprévues des volumes des opérations, la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèle et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale et

internationale, les fluctuations des taux de change et les fluctuations des taux d'intérêt, (y compris à la suite d'une baisse possible de la notation du crédit), l'évolution et les modifications des lois ou de la réglementation, l'issue de tout litige, les répercussions des acquisitions ou des opérations semblables, la dépendance envers l'économie du Canada, les produits concurrentiels et les pressions sur les prix, la réussite des initiatives commerciales et opérationnelles, le défaut d'attirer et de conserver du personnel qualifié, le défaut de mettre en œuvre des stratégies, la dépendance envers les technologies de l'information, la dépendance envers des nombres suffisants de clients, les risques liés aux opérations de compensation, l'incapacité de protéger la propriété intellectuelle, les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur l'entreprise du secteur des produits dérivés, les risques liés à l'intégration des activités, des systèmes et du personnel de sociétés nouvellement acquises, la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui ne peut être contrôlé et/ou la situation du marché boursier qui est moins avantageuse que prévu, les fluctuations du niveau des capitaux investis, et le respect des clauses restrictives permanentes aux termes des facilités de crédit de Maple qui font actuellement l'objet de négociations. D'autres facteurs pourraient aussi entraîner que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans l'information prospective. Pour des renseignements additionnels sur ces risques, les lecteurs sont priés de consulter la section « Facteurs de risque » qui figure à la page 65 de la circulaire de Maple, datée du 10 juin 2011, ainsi qu'à la page 2 de l'avis de prolongation de Maple, daté du 31 janvier 2012, de même qu'à la page 30 de l'Avis de modification de l'information publié le 19 juillet 2012 par Maple.

Les résultats, événements, performances, accomplissements et développements réels sont susceptibles d'être différents, et peuvent être sensiblement différents de ceux exprimés ou implicitement exprimés par l'information prospective contenue dans le présent document. Maple et ses investisseurs ne font aucune déclaration quant à la valeur présente ou future ou quant au cours présent ou futur de tout titre, incluant les actions de Maple.

Étant donné ces incertitudes et ces risques, les investisseurs ne doivent pas se fonder outre mesure sur l'information prospective comme étant une prédiction des résultats réels. Ni Maple, ses investisseurs ni les sociétés membres de leur groupe respectif ne s'engagent à mettre à jour ou à réviser l'information prospective, notamment en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la loi ne les y oblige.

- 30 -

Renseignements

Actionnaires du Groupe TMX

Kingsdale Shareholder Services Inc.

Sans frais 1-888-518-1556 (français et English) en Amérique du Nord; 416-867-2272 (les appels à frais virés sont acceptés) ailleurs dans le monde Courriel : contactus@kingsdaleshareholder.com

Médias – Maple

Jean-Sébastien Lamoureux

Montréal

514-843-2368

Peter Block

Toronto

416-848-1431

Investisseurs – Maple

Rudy Sankovic

416-308-7857

Médias – Groupe TMX

Carolyn Quick

Directrice, Communications d'entreprise

416-947-4597

carolynquick@tmx.com

Investisseurs – Groupe TMX

Paul Malcolmson

Directeur, Relations avec les investisseurs

416-947-4317

paul.malcolmson@tmx.com